

Le nombre de cinquante enfants, sera alors tout à fait indispensable.
Les Conseillers assistant à la séance ont signé cette délibération après lecture faite.

p. Simonini J. Meyler L. Monégli ~~J. Monégli~~
J. Arata ~~Alc. Arata~~ Ph. Rocca
p. Casabianca Aug. Rocca

approbation de
dépenses imprévues
de l'exercice 1890

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre vingt-neuf

Une copie a été
remise au Maire
Municipal le 26
juin

Présents Messieurs Arata, Monégli, Vincent, Machino, Monégli, Rocca,
Rocca, Dominique, Rocca, Thomas, Meglia, Rinaldi, Casabianca, Simonini,
Alc. Arata et Pias, Maire
Absents M. M. Serafino, Castelli, Buffe, Savigne, Monaco, Carrega, Santini et Rinaldi, Joseph
Le conseil ainsi constitué approuve les dépenses imprévues communales
s'élevant à soixante deux francs, soixante dix sept centimes, mandatées les
8 juillet, 15 septembre 1890 et 8 janvier 1891

p. Simonini Alc. Arata Ph. Rocca
J. Arata Machino ~~J. Monégli~~ L. Monégli
p. Casabianca J. Meyler Aug. Rocca

approbation de
dépenses imprévues
de l'exercice 1891

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre vingt-neuf

Une copie a été
remise au Maire
Municipal le 26
juin

Le conseil approuve les dépenses imprévues communales faites pendant
l'exercice courant et s'élevant à la somme de quarante sept francs
dix centimes mandatées les 3 et 6 juin courant.

p. Simonini Alc. Arata Ph. Rocca
J. Arata Machino ~~J. Monégli~~ L. Monégli
p. Casabianca J. Meyler Aug. Rocca

Vote d'une somme
pour concourir
à l'érection d'une
statue à Christophe
Columb

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre vingt-neuf

Le conseil est heureux de s'associer aux autres communes du département
à l'érection d'une statue au grand cors qui fut la plus grande du
à Navigateurs Christophe Colomb et vote, malgré l'insuffisance des ressources des

Deux copies ont été
adressées au Sous-Prefet
le 26 juin 1891.

commémoratives, la somme de cinquante francs qui sera mandatée au
nom de M^e Dumoulin, ingénieur des ponts et chaussées, trésorier
de la commission à l'abri

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M^e le Préfet.

P. Simon *Président* M. Bérard Ph. Roux

S. Arataz Hachinob *Secrétaire* Moneglia

C. Bongly J. Meyla

Aug. Duran

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

approbation des
comptes de l'hospice

Sur le compte de gestion présenté par le Receveur de l'hospice pour
l'exercice 1890; le projet du budget additionnel de 1891 et celui du
budget primitif de 1892

Deux copies ont été adressées
au Sous-Prefet le 26 juin

Le Conseil, en exécution de l'article 30 de la loi du 5 avril 1884, donne son
avis favorable à ces documents.

P. Simon *Président* M. Bérard Ph. Roux

S. Arataz Hachinob *Secrétaire* Moneglia

C. Bongly J. Meyla

Aug. Duran

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Indemnités de terrain
et dommages (chemin
vicinal N° 8.

Sur les actes de vente de parcelles de terrain occupées par le chemin
vicinal N° 8;

Sur aussi un procès-verbal d'expertise de dommages causés au dit chemin
par suite, Antoine Marie

Deux copies ont été
adressées au Sous-Prefet
le 30 juin 1891.

Le Conseil vote le paiement sur le reliquat du chemin vicinal
de la somme de mille cinq cent cinquante huit francs, trente quatre
centimes pour être payés ainsi qu'il suit :

approuvé le 30 juin 1891.

au sieur Favio, Antoine Marie pour dommages	20. 40
à Madame Veuve Mancillo, Paullette, née Serra	375. 40
à M ^e Meore, Jean, ou à son frère de pouvoirs M ^e Bocca, Dominique	451. 00
à Madame Passano, née Caporata	350. 00
à la Veuve Buello, Magdelaine, née Mastroni	161. 14
au sieur Meglia, Jean	300. 40

Somme égale 1558, 34

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet

Quardiff / *Confalini* p. *Simon* *Moneglia*
C. Bonaghi *Ph. Rocca*
Stasich *S. Arata* *Meyler*
M. Pente *Aug. Dur*

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

La somme réclamée par M. le maire des honoraires réclamés par M. Santa Maria, constructeur par M. Santa Maria rapporteur de l'ancienne commission des bâtiments scolaires de la Corse
Contrôleur-rapporteur attendu qu'il n'a pas été justifié de la visite susdite faite par le réclamant, de l'ancienne que le projet de construction d'une maison d'école avait été confié à commission des M. Ricetti, conducteur des ponts et chaussées à Bonifacio, qui s'en est bâtiments scolaires acquitté avec soin de la Corse.

Par ces motifs le conseil s'abstient de voter la somme demandée jusqu'à ce qu'on lui ait fourni la preuve d'une visite qui n'a dû être faite qu'avant l'année 1888, date de l'entrée en fonctions de l'administrateur municipal actuelle cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

Deux copies ont été envoyées au Sous-Préfet le 8 juillet 1891.
Quardiff / *Confalini* p. *Simon* *Moneglia*
C. Bonaghi *Ph. Rocca*
Stasich *S. Arata* *Meyler*
M. Pente *Aug. Dur*

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le conseil vote le prêtinement sur les fonds communaux de 1891 pour travaux à exécuter la somme de soixante francs pour suppléer à la somme de soixante francs pour travaux à la loge communale agents à exécuter à la loge communale

Deux copies ont été adressées au Sous-Préfet le 26 juin 1891.
Quardiff / *Confalini* p. *Simon* *Moneglia*
C. Bonaghi *Ph. Rocca*
Stasich *S. Arata* *Meyler*
M. Pente *Aug. Dur*

Copie de la délibération approuvée le 10 juillet a été mise à l'appui du mandat délivré le 12 août 1891.

Réfection d'un
grand mur du
cimetière et
autres travaux

Une expédition
accompagnée du
plan et de l'état
estimatif en double
seront adjugés
l'entrepreneur devra
payer tous les frais
d'adjudication y compris ceux du
plan et du devis estimatif dressés en double original
cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet
le 9 juillet 1891.

L'adjudication a eu
lieu le 2 août 1891.
Elle a été consentie
au sieur Marchand,
Benthéac, moyennant
un rabais de 15 p. 100.

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

Attendu qu'une somme de huit cents francs est inscrite au budget communal
de 1891 pour réfection du grand mur du cimetière, par la voie et autres travaux
les plans et devis estimatifs des travaux à faire
le conseil, tout en les approuvant, décide que les travaux seront mis en adjudication
au rabais et sur soumissions cachetées, que commencées aussitôt après qu'ils
seront adjugés ils devront être terminés avant la fin du mois d'août prochain
l'entrepreneur devra payer tous les frais d'adjudication y compris ceux du
plan et du devis estimatif dressés en double original
cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet
le 9 juillet 1891.

J. Caspary, A. Arata, P. Simon, M. Monge, Ph. Roca, M. Meylan, M. Benthéac, Aug. Roca, maire

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

Resignation de
deux conseillers
pour faire partie
du bureau
d'adjudication

Le conseil, en exécution de l'article 89 de la loi du 5 avril 1884, désigne Messieurs
Arata et Caspary, pour assister M. le Maire dans les
adjudications qui auront lieu cette année pour les travaux communaux à
exécuter

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance
J. Caspary, A. Arata, P. Simon, M. Monge, Ph. Roca, M. Meylan, M. Benthéac, Aug. Roca, maire

Travaux à faire
sur les chemins
vicinaux

Séance du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

Attendu que les journées de prestation de 1891 ont été insuffisantes pour
bien copier ou le bon entretien des voies vicinales et que les chemins vicinaux ordinaires
ont souffert de ces causes sous les numéros 3, 6 et 8 enjoint pour leur viabilité des travaux
d'entretien dont le montant, de huit cents francs, sera prélevé sur le reliquat
des chemins vicinaux.

approuvé le 13
août 1891

Cette somme sera employée de la manière suivante:

- 1^{re} la construction d'un pont sur le chemin vicinal N^o 3;
- 2^{de} la réparation du chemin N^o 6, dit l'empereur nouvelle;
- 3^{de} l'élargissement du chemin N^o 8; dans sa partie comprise entre la propriété de M^r Musso Jean, au lieu dit la velle morte, et la route nationale N^o 198.

Les travaux dont il s'agit étant d'une urgence incontestable pour la commune, et le mode d'exécution exigeant un long délai, le conseil demande qu'ils soient tous exécutés à la tâche, après que les prix auront été établis entre l'agent-royal cantonal et le facteur, et agréés par M^r le Maire, autorisé à cet effet.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

(Signatures)
 P. Confalonieri, P. Simon, Ph. Rocca, P. Moniglia, S. Carata, M. Neglio, M. Prada, M. Hachin, Aug. Pross.

Mention de convocation

Quel dix huit juillet mil huit cent quatre vingt onze

Convocation pour demain, à huit heures et demie du soir, pour délibérer sur le projet de création d'une fontaine publique dans la haute ville. Délai de convocation abrégé par M^r le Sous-Préfet de Sardone.

Le Maire

(Signature)
 Aug. Pross.

Part contributive L'an mil huit cent quatre vingt onze, le dix-neuf du mois de juillet de la Commune le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni, en séance extraordinaire, dans la séance dans la salle de la mairie, sous la présidence de M^r le Maire pour création d'une fontaine publique. Présents: Messieurs Vicardi, Arata, Pozzo, Casabianca, Carrega, Moniglia, fontaine publique Vincent, Moniglia, Hachin, Rocca, Bonifacio, Pozzo, Hachin, Meglia, Simon. Dans la haute ville Hachin et Simon, Maire.

Le magistrat a donné lecture d'une lettre, datée du onze de ce mois, par laquelle M^r le Chef de bataillon Souvère, chef de génie à Ajaccio lui fait connaître qu'il compte venir à Bonifacio et s'entretenir avec lui des conditions dans lesquelles la commune consentirait à participer à la dépense à faire pour amener l'eau de la source St. Julien jusqu'à la porte neuve.

Le conseil, tout en renvoyant sa décision définitive à une autre séance

faisant immédiatement suite à celle ci, est d'avis qu'il y a lieu de faire concéder la commune pour un tiers de la dépense nécessaire par les études et canalisations; l'achat des terrains étant entièrement à sa charge).

Le Conseil à l'unanimité, profite de cette circonstance pour témoigner toute sa satisfaction à M. le Maire à cause des démarches qu'il ne cesse de faire en vue de la création d'une fontaine dans la haute ville qui en a grand besoin et dont le bien se fait surtout sentir pendant la saison des chaleurs.

Les Conseillers assistant à la séance ont signé cette délibération après que lecture en a été donnée par M. Larn bianca, élu secrétaire

L. Moniglia p. Simonin (Guarini) V. Moniglia
Canigaliam Buzza Enne J. Meyla
S. Arata Ph. Rocca S. Arata
Aug. Dros
Maire

Minutes de
convocation

Du cinq août mil huit cent quatre vingt onze

Convocation pour le neuf courant le mois, à deux heures et demie de relevée, pour l'ouverture de la troisième session ordinaire de l'année courante

Le Maire, S. Arata
Aug. Dros

Procès-verbal
d'ouverture de la
session ordinaire

Le six mil huit cent quatre vingt onze, le neuf août.
Le Conseil municipal, réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Présents Messieurs Arata, Moniglia, Vincenti, Moniglia, Berre, Rocca, Dominique, Guarini, Meyla, Santini, Monaco, Simonin, Peraltè, Carrega et Dros, Maire.

Le Conseil ainsi constitué a procédé: 1° à l'ouverture de la session ordinaire du mois courant; 2° à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Moniglia, Berre, qui a accepté ces fonctions.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

Canigaliam p. Simonin V. Moniglia L. Moniglia
S. Arata J. Meyla Aug. Dros
Guarini Ph. Rocca
M. Berre
Maire

M. Berre

France du neuf août ⁶ mil huit cent quatre vingt onze

Jury

Le Conseil, en exécution de l'article 8 de la loi du 21 novembre 1872,
désigne Messieurs Monaco et Rocca, Dmiriques pour faire partie
de la Commission chargée de dresser la liste préparatoire des jurés

Cange
M. Perotti
S. Crato, Emard
Ang. Lina

Seance du 2i neuf aout mil huit cent quatre vingt-cinq

Chemin de fer
N^o 8

Dispense de
Purge Ilypothèque

Le Conseil faisant suite à la délibération du 21 juin dernier s'oppose
le maire de faire remplir les formalités de la purge des hypothèques,
quant aux prix, dont chacun est inférieur à cinquante francs, les parcelles
de terrain occupées par le chemin vicinal N° 8 de la vallonnette à Gucci
et à l'indemnité due au sieur Savino, Antoine Marie, pour dommage

Deux copies ont été
adressées à M. le
Général Prévôt de Sarrebourg
le 10 août 1891

Carly ss. Simonini ~~est~~ Moneglio L. Monigly
I. Orsini ~~of~~ Meyler
Mr. Benoit ~~of~~ ~~Quondini~~
~~nona~~ Ang. Poras
main

approuvée le 14 août
Une copie est remise
au Receveur Municipal
le 26 août

Seance du neuf aout mil huit cent quatre vingt onze

Resignation de
deux conseillers pour
assister à deux
adjudications

Le Conseil désigne Messieurs Vicard et Maglià pour assister m^r le
maire dans les adjudications relatives à la location de la boutique commu-
nale sise rue Castelfetto et des droits de place aux halles et marchés.

Carry
 S. Eraton
 Simon
 M. Peradi
 M. Meglia
 Aug. Pro
 name

Séance du neuf août mil huit cent quatre vingt onze.

avis sur la demande M^r le Maire, en exécution de l'article 49 de la loi du 16 juillet 1889 sur le
de Maserba, recrutement de l'armée, communique au conseil la dépense de convocation
François Xavier à la prochaine période d'exercice formée, à titre de soutien de famille, par
Thomas pour être le nommé Maserba, François-Xavier Thomas, faisant partie de l'armée
dépense de la territoriale
période d'instruction Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis que le réclumant, marié et
père de trois enfants sans autres ressources que le faible produit de son travail
est pour ces motifs digne de la faveur qu'il sollicite

J. Simonis V^{te} Monéglio P. Moray
C. Arata J. Meylie Aug. P.
M. B. Caray

Séance du neuf août mil huit cent quatre vingt onze

Travaux divers

Utilité publique

approuvé le 1^{er} X^{bre} 1891.

L'expédition de la loi

approuvée celle mise à

Vapors des mandats

Délivres à Maserba

13 août 1891, le 8 août

1891.

Attendu que la réfection du pavé de la rue du Fondaco jusqu'à et y compris abai
de la rue Capodella lase et celle du parage de la rampe qui depuis l'emplace-
ment St. Roch se prolonge jusqu'au pont. Lesdits la porte vicille est besoin
être refaite. Les voies de communication étant dans un très mauvais
état, les travaux projetés et détaillés dans les plans et devis soumis au
Conseil ne pouvant plus souffrir un délai d'exécution
qu'à ces travaux vient s'ajouter la construction d'un égout
collecteur au faubourg, dont la dépense est évaluée à mille francs.
Attendu, toutefois, que les fonds communaux de l'année courante
ne permettent point de faire face à aucune dépense estimative
s'élevant à deux mille neuf cents francs, dont 900 pour la rue, 1000 pour
la rampe et 1000 pour l'égout collecteur avec bitumage de long des maisons du Bastello.
que, par conséquent, le paiement du travail à mettre séparément
en adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, sera échelonné sur
trois annuités à partir de l'exécution d'icelui, avec intérêt à 5 p. 100 par an
que dans ce but le conseil a inscrit la somme de mille francs au projet
du budget pour 1892.

autorise M^r le maire à procéder aux adjudications, après que cette
délibération aura été approuvée par M^r le préfet.

P. Moray J. Simonis V^{te} Monéglio Caray
J. Meylie C. Arata C. Arata Aug. P.
M. B. Caray

allocation pour
l'entretien et le
renouvellement
du matériel du
Conseil de sapeurs

Séance du neuf août mil huit cent quatre vingt onze

Le Conseil a reçu communication de la lettre que M. le Vice-amiral
Résident de la Société de sauvetage des naufragés a écrite à M. le Maire
le 31 juillet dernier

Le Corps regrette que la modicité des ressources municipales ne lui
permette de voter que la somme de cinquante francs à prélever sur les
fonds disponibles de cette année, pour être accordés à titre de subvention
à une œuvre qui rend tous les jours de réels services à l'intéressante population
maritime de ce sous-quartier

Deux copies ont été
envoyées au Sous-
Préfet le 13 août 1891.

Les conseillers assistant à la séance ont signé cette délibération dont
deux expéditions sont soumises à l'approbation de M. le Préfet. Approuvé
un renvoi en marge. -

J. Simon
M. Boute
A. Arata
C. Arata
J. Moneglia
S. Moneglia
J. Meylan
A. Pirelli
A. Pirelli

Casernes des
réservistes

Séance du neuf août mil huit cent quatre vingt onze

Par la lettre de M. le Sous-Préfet de Sartane en date du 1^{er} décembre 1890 relative
à la construction à Bonifacio d'une caserne destinée au logement des réservistes
attendu que, par sa délibération du 13 juillet de la même année, le
Conseil municipal s'est engagé à affecter la somme de vingt mille francs
à la construction de cette caserne, dont le projet a été soumis à l'administra-
tion supérieure

Attendu qu'il y a lieu de faire droit aux observations contenues dans
la lettre précitée en ce qui a trait: 1^o à la modification des dispositions
des salles; 2^o à l'achat du mobilier pour les chambres et la cuisine, qu'il
serait cependant utile de spécifier; 3^o au dallage du rez-de-chaussée,
quoique le Conseil soit d'avis que le système de bétonnage pratiqué dans
certaines casernes du Continent et proposé dans le devis serait aussi propre
et plus solide que le dallage; 4^o à la construction des cloisons en briques
de plâtre, au lieu d'être en briques de champe.

Que par contre l'observation touchant le défaut de jonction des
planches du toit paraît peu fondée, puisque le système proposé est
le plus récent et employé par le Génie militaire, et que dans le devis
figure une somme de 140 francs pour l'établissement d'un plateau,
ce qui rendra l'étage très propre et convenablement habitable

Attendu que d'après le nouvel état estimatif de la dépense, et en considération
de la somme de francs affectée à l'impression des vingt mille francs